

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2018

### DELIBERATION N° 18/072

#### **Avenant N°3 à la Convention Opérationnelle entre la Commune de Saint-Chamond, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA Site Ex-Giat - Novaciéries**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°B06-001 du Bureau du 14 mars 2006 signée le 13 avril 2006, l'avenant N°1 à la convention opérationnelle approuvée par délibération N°B07-025 du bureau du 20 juillet 2007, signé le 26 novembre 2007, l'avenant N° 2 à la convention opérationnelle approuvée par délibération N° 12/074 du CA du 15 octobre 2012, signé le 4 février 2013 entre la Commune de Saint-Chamond, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°3 à la convention opérationnelle entre la Commune de Saint-Chamond, Saint-Etienne Métropole et l'EPORA, relatif au site Ex-Giat – Novaciéries,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

Alain KERRARO

pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

**24 MAI 2018**

